



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 27 Février 2025 à 20h30**

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **48**
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **8**
Nombre de membres excusés : **2**
Nombre de membres absents : **3**

Date de convocation :
21 février 2025

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité et publication par la
mise en ligne sur le site internet.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250227-D2025-1-1-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 12/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Renouvellement des adhésions aux organismes partenaires de l'Intercom de la Vire au Noireau – Années 2025 et 2026

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		<u>* Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	<u>*A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaïne MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		<u>* Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	<u>*A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUALT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS				X	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	47	1	8	2	3
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	48				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	56				

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 12 février 2025, il est demandé au conseil communautaire, après en avoir délibéré, d'autoriser :

- les reconductions récurrentes des adhésions aux organismes partenaires de l'Intercom de la Vire au Noireau pour les années 2025 et 2026 présentées ci-après ;
- les inscriptions budgétaires et les paiements des montants des cotisations y afférent ;
- Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Organismes partenaires	Nature de la mission	Montant HT de la cotisation versée pour l'année 2024	Montant HT de la cotisation pour les années 2025/2026
Compétence Petits et Grands Cycles de l'Eau			
INGéEAU Agence technique départementale du Calvados	Assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif, l'eau potable, les inondations et la gestion des ressources en eau : - Conseils en amont ne nécessitant aucune mise en forme spécifique, ni rendu élaboré. Ces conseils pourront faire l'objet de visites sur le terrain limité à 2 journées par an. - Veille administrative réglementaire et technique - Animation d'un réseau d'échange entre les adhérents - Proposition facultative de formations (élus et techniciens).	7 467,75 €	7 418,40 €
Compétence Attractivité du Territoire – Développement Economique			
Initiative Calvados	La mission d'Initiative Calvados est d'aider les créateurs et les repreneurs d'entreprise dans le financement de leur projet, via notamment un prêt d'honneur à taux 0%, les appuyer dans le montage de leur projet et les accompagner ensuite jusqu'à la réussite économique de leur entreprise. Depuis 2000, Initiative Calvados a accordé 32 427 200 € de prêts d'honneur permettant ainsi la création ou la consolidation de près de 10 900 emplois. Cet accompagnement assure aux entreprises aidées par Initiative Calvados un taux de pérennité à 3 ans de 93 %. Pour l'Intercom de la Vire au Noireau, le bilan 2024 est le suivant : - 20 projets acceptés (14 en création, 5 en reprise et 1 en croissance) sur 22 projets présentés en comités d'agrément locaux - 49 emplois directs, créés ou maintenus - 1 469 340 € mobilisés dans l'économie du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau - 1 307 340 € de prêts bancaires associés - 162 000 € (soit - 26% / 2023) de prêts d'honneur accordés <i>NB : en 2024, 1€ de prêt d'honneur = 8,07 € de prêt bancaire</i>	14 441 €	14 441 €

CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands)	La vocation du CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands) est d'être un relais européen dont l'objectif est de porter l'information communautaire au sein même des communautés rurales et, ce faisant, de susciter des actions favorisant le développement de la région et la participation de la société rurale à la construction européenne. Y adhérer c'est : - Participer à une communauté d'acteurs locaux qui œuvrent pour le développement local et l'intégration de la dimension européenne sur leur territoire, - Bénéficier d'un appui personnalisé sur des démarches de développement local et/ou européennes à des conditions préférentielles.	600 €	Reconduction de la cotisation
Compétence Urbanisme/Habitat			
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Calvados	En exécution de la mission de service public qui lui a été confiée, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Calvados apporte son assistance aux collectivités sur les questions liées à l'aménagement de l'espace, l'environnement et l'urbanisme. Sur le territoire de la Vire au Noireau, le CAUE peut par exemple apporter son concours dans le suivi des documents d'urbanisme, ou bien encore dans la réalisation d'études de faisabilité pré-opérationnelle.	460 €	Reconduction de la cotisation
Fédération Nationale du SCoT	La Fédération Nationale des SCoT a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double, dans le prolongement de ce que le Club des SCoT avait initié : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.	510,13 €	543,51 €
Mobilité			
« AGIR Transport »	Les services d'AGIR Transport sont organisés autour de 4 axes majeurs : l'assistance, la formation, les échanges d'expériences et les achats centralisés. - L'assistance via notamment un service questions/réponses permet d'apporter une expertise et un accompagnement personnalisés afin de couvrir l'ensemble des besoins opérationnels des adhérents grâce à une plateforme d'experts spécialisés dans le transport public et la mobilité parmi lesquels les permanents de l'association mais aussi de nombreuses ressources externes : consultants, avocats, bureaux d'études indépendants, etc... - Un organisme de formation agréé qui propose une offre très large et sans cesse renouvelée, pour s'adapter aux différentes problématiques rencontrées par les territoires. - Un réseau dynamique constitué des adhérents d'AGIR Transport permettant le partage de bonnes pratiques et l'échange d'expériences en matière de mobilité : groupes de travail, journées d'études, réseau social en ligne, observatoire des mobilités, etc. - Une centrale d'achat (CATP) qui permet d'optimiser les acquisitions et accélérer les projets de mobilité dans les territoires, grâce à des achats de biens et services plus simples, plus rapides, moins chers et plus qualitatifs.	7 200 €	7 200 €

Organismes partenaires	Nature de la mission	Montant HT de la cotisation versée pour l'année 2024	Montant HT de la cotisation pour les années 2025/2026
Fonctionnement de l'EPCI			
Intercommunalités de France Assemblée Des Communautés de France (ADCF)	L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité. L'AdCF promeut la coopération intercommunale et le dialogue territorial. L'AdCF assure plusieurs missions fixées dans ses statuts : elle assure la représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux (gouvernement, Parlement, agences nationales...), participe aux débats sur les évolutions de notre organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées, développe une expertise spécifique au service de ses adhérents. Fédérant près de 1000 intercommunalités, le réseau de l'AdCF rassemble au total plus de 80% de la population française regroupée en intercommunalité, l'AdCF est leur porte-parole auprès des pouvoirs publics. Au sein des instances nationales de Intercommunalités de France, des commissions permanentes sont régulièrement réunies pour préparer et élaborer des propositions sur toute réforme concernant le fonctionnement, les ressources ou les compétences de l'intercommunalité.	5 254,37 € (le montant de l'adhésion est calculé au nombre d'habitants)	Reconstitution de la cotisation
Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC)	L'Union Amicale des Maires du Calvados rassemble 517 communes (soit plus de 98% des 528 communes, regroupant plus de 98% de la population du Calvados) et les 16 intercommunalités du Calvados. Elle est l'une des 101 associations départementales regroupées au sein de l'Association des Maires de France (AMF). À l'image de l'AMF, l'Union Amicale des Maires du Calvados est une association pluraliste, ouverte à tous les maires et présidents d'intercommunalités qui souhaitent y adhérer. L'Union Amicale des Maires du Calvados, interlocuteur privilégié des Maires et Présidents de communautés, organise des actions pour : ▪ faciliter l'exercice des mandats des adhérents ; ▪ mettre en commun les expériences des élus ; ▪ développer des liens de convivialité et de solidarité entre les adhérents, notamment, lors de notre Assemblée Générale annuelle ; ▪ assurer un relais permanent des préoccupations et des difficultés des élus auprès des pouvoirs publics et de l'Association des Maires de France dans un esprit de dialogue.	2 913,79 €	2 909,09 €

Organismes partenaires	Nature de la mission	Montant HT de la cotisation versée pour l'année 2024	Montant HT de la cotisation pour les années 2025/2026
Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand	Le Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand regroupe 28 intercommunalités ainsi que deux Conseils Départementaux de l'Ouest de la Normandie. Il assure le dialogue et la réflexion entre les Intercommunalités, les Départements, les partenaires et l'Etat sur les sujets et projets d'actualité (développement économique, infrastructures et équipements, mobilités, développement durable des territoires). Il peut également porter des actions opérationnelles ou de lobbying sur décision de ses membres. Le Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand éclaire les élus par des connaissances et des expertises fiables et solides, porte la voix des territoires et donne l'impulsion sur les sujets choisis par ses membres	2 489,25 €	2 472,80 €

NB : Pour le vote de cette délibération, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », les conseillers communautaires suivants indiquent ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.

- Mme Valérie DESQUESNE, Présidente d'INGE'EAU
- M. Joël DROULLON, membre du comité d'Initiative Calvados
- M. Georges RAVENEL, Président du CREAN
- Mme Nicole DESMOTTES et M. Pascal DALIGAULT respectivement membre de l'Assemblée Générale et membre du Bureau du CAUE.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,



